

### *La constitution*

J'aimerais tellement que cet esprit règne à la Chambre ce soir. Mais il semble malheureusement que ce ne soit pas le cas, ce qui montre qu'il y a quelque chose qui ne va pas du tout, pas nécessairement dans le détail du projet de loi, mais plutôt dans l'attitude du gouvernement. Cela me préoccupe d'autant plus qu'après tout, le Canada n'a pas donné son approbation à ce processus.

Je passe maintenant au préambule du projet de résolution qui dit qu'à la demande et avec le consentement du Canada, le Parlement du Royaume-Uni est invité à adopter une loi.

Monsieur l'Orateur, le Canada n'a pas donné son consentement. La plupart des Canadiens n'ont même pas été consultés sur la question. Les députés à ma gauche comme en face de moi peuvent bien parler des groupes et des individus qui ont témoigné devant le comité spécial—lequel a fait un excellent travail. Seulement les Canadiens n'ont pas été consultés. On les met au rancart en ne leur donnant pas voix au chapitre.

Le leader de l'opposition officielle (M. Clark) est le seul qui se soit dressé, le 22 octobre au soir, contre ce projet. Le chef néo-démocrate (M. Broadbent) n'a pas eu un tel courage. Il s'est empressé de rejoindre les libéraux et il joue depuis leur jeu.

**Des voix: Règlement!**

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je regrette de devoir interrompre le député mais il a de plus en plus tendance à citer les députés par leur nom et non par leur fonction ou leur circonscription. J'aimerais que le député respecte cette règle.

**M. Siddon:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Ce sont probablement mes notes qui m'ont induit en erreur. Je m'adressais à l'ensemble du pays. Je voulais dire le très honorable premier ministre (M. Trudeau).

Aujourd'hui, plus des deux tiers des Canadiens se sont ralliés à la position du chef de l'opposition, à savoir que la procédure et l'attitude adoptées par le premier ministre au sujet de la réforme constitutionnelle sont anormales, c'est le moins que l'on puisse dire.

Quelle solution faudrait-il adopter? Je pense que la réponse a été donnée très clairement par le chef de mon parti, le député de Yellowhead, par notre principal porte-parole devant le comité mixte, le député de Provencher (M. Epp) et par d'autres députés du parti progressiste conservateur au cours des délibérations du comité en décembre et en janvier derniers.

• (1830)

Premièrement, notre parti respecte le caractère fédéral du pays, l'association fédérale-provinciale et la division des pouvoirs telle qu'établie clairement dans la constitution actuelle, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Dans quelques instants, je vous expliquerai comment le document actuel modifie de façon fort tangible la répartition des pouvoirs fédéraux-provinciaux.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, notre parti préconise le rapatriement immédiat de la constitution. Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) avait lancé l'idée il y a bien des mois. Je me demande bien pour quelle raison on n'a pas encore rapatrié

ce document suite à la motion qu'il a présentée il y a quelques mois. En effet, le 22 octobre dernier, notre parti avait proposé une motion exhortant la Chambre à rapatrier immédiatement la constitution avec une formule simple afin que nous puissions ultérieurement apporter, au Canada même, des modifications très importantes.

Notre parti préconise l'insertion d'une charte des droits dans la constitution. Cette charte, ou cette déclaration canadienne des droits, doit cependant être d'application pratique. Nous ne sommes pas disposés à accepter une constitution et une charte des droits sur lesquels les Canadiens ne se seraient pas suffisamment prononcés.

Nous sommes persuadés que la formule d'amendement qui nous permettra éventuellement de modifier la constitution doit être juste à l'égard de toutes les régions en traitant les provinces sur un pied d'égalité. Voilà pourquoi nous avons proposé la formule de Vancouver qui n'est nullement entachée de discrimination flagrante, contrairement à la formule proposée par le gouvernement. D'après nous, les modifications constitutionnelles devraient être discutées et adoptées au Canada par des Canadiens, et non pas par la Grande-Bretagne. Ce sont les Canadiens qui devraient décider des questions les intéressant, comme l'a souvent répété mon chef.

Nous avons proposé la création d'une assemblée constituante à laquelle on donnerait un certain temps pour apporter les modifications voulues à notre constitution et à laquelle on garantirait l'appui non seulement du premier ministre (M. Trudeau) et de ses collègues, mais également de toutes les provinces et de la population.

Enfin, monsieur l'Orateur, nous croyons que la méthode du référendum que l'on propose comme moyen de modifier notre constitution à l'avenir, s'oppose non seulement à nos traditions parlementaires mais présente l'inconvénient encore plus grave de risquer de semer la division en plus de menacer les droits des minorités du pays. Je vais élaborer davantage sur ce point dans un instant.

Nous avons présenté un amendement demandant la suppression de l'article 46. Il ne permettrait pas d'avoir recours au référendum qui pourrait dans une certaine mesure porter atteinte aux droits des minorités et des Canadiens en général s'il avait lieu à un moment où un certain état d'esprit règne au pays. Le sénateur Roblin de l'autre endroit dit souvent que nous devons bien faire les choses si nous voulons qu'elles soient bien faites. Je suis tout à fait de son avis.

Que peut-on reprocher à la façon dont le gouvernement aborde la question? Premièrement, le gouvernement n'a pas de mandat des Canadiens. Le 18 février de l'an dernier il n'a pas reçu le mandat de modifier notre constitution de façon appréciable. Il a le mandat de députés qui viennent en grande partie de deux provinces et il a le consentement implicite de deux autres provinces, une qui veut être une province ordinaire, l'Ontario, mais le reste du pays n'entre pas en ligne de compte dans ce processus. Le gouvernement n'a pas non plus de mandat de la population du Québec, contrairement à ce qu'il prétend souvent.